

Procès-verbal de la 69^e Assemblée générale de Pro Natura Vaud tenue à la salle Guillermaux, Rue des Rames 11, 1530 Payerne, le samedi 22 mars 2025 à 14h30.

Présidence : M. Pascal Jacot-Guillarmod, président de Pro Natura Vaud, et Mme Muriel Mermillod-Tschanz, vice-présidente de Pro Natura Vaud.

A 14h30, M. Alberto Mocchi, secrétaire général de Pro Natura Vaud, déclare ouverte la 69^{ème} Assemblée générale de Pro Natura Vaud. Conformément aux statuts, les membres de Pro Natura Vaud ont été convoqués via l'édition n°190 de *La Nature Vaudoise*.

M. Alberto Mocchi souhaite la bienvenue aux participants.

Le Municipal de Payerne, M. Nicolas Schmid, étant absent et le conseiller d'Etat et chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), M. Vassilis Venizelos ayant annoncé un retard, M. Alberto Mocchi propose de commencer directement la partie statutaire et de déplacer le discours de M. Vassilis Venizelos à la fin de celle-ci.

M. Pascal Jacot-Guillarmod annonce l'ordre du jour qui figure en page 20 de *La Nature Vaudoise* n°190 de février 2025 que chaque membre a reçue :

1. Adoption du procès-verbal de la 68^e Assemblée générale tenue le 23 mars 2024 à Saint-Prex
2. Rapport du Comité en images sur l'année 2024 (Mme Muriel Mermillod-Tschanz)
3. Rapport du trésorier sur les comptes 2024 (M. Alberto Mocchi)
4. Rapport de l'organe de vérification des comptes (M. Alberto Mocchi)
5. Présentation du Budget 2025 (M. Alberto Mocchi)
6. Elections (M. Pascal Jacot-Guillarmod)
7. Propositions individuelles et divers

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est adopté.

1. Procès-verbal de la 68^e Assemblée générale

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 23 mars 2024 tenue à Saint-Prex a été adopté par le Comité cantonal de Pro Natura Vaud lors de la séance du 9 décembre 2024. Des exemplaires imprimés sont à la disposition de l'Assemblée. La lecture n'en étant pas demandée, il est déclaré adopté par M. Pascal Jacot-Guillarmod, président.

M. Pascal Jacot-Guillarmod propose à l'Assemblée d'adopter en bloc tous les rapports, à savoir celui du Comité, celui du trésorier et celui de l'organe de vérification des comptes à la fin du point 4 de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'objection quant à cette manière de procéder.

2. Rapport du Comité en images sur l'année 2024

Mme Muriel Mermillod-Tschanz présente le rapport d'activité 2024 de Pro Natura Vaud avec le texte suivant.

« Les comités régionaux sont une particularité vaudoise en Suisse romande puisque vu la grandeur de notre canton nous l'avons partagé en 4 parties. A la tête de chacune d'entre elle un comité régional. La connaissance du terrain par des personnes de la région est indispensable.

En 2024 ont eu lieu 75 interventions, et 62 dossiers ont été terminés. Lorsqu'on parle d'un dossier terminé, cela représente 21% des projets ont été abandonnés par les initiateurs pour diverses raisons, une partie égale a fait l'objet d'une levée d'opposition de la part des communes et dans 58 % des cas, nous avons retiré notre opposition car des mesures de compensation ou des redimensionnements de projets ont été convenus. Quelques exemples vont vous être présentés pour vous démontrer l'importance de notre droit de recours ou d'opposition que certains souhaiteraient voir rogner. Notre droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public a été utilisé avec retenu puisqu'en 2024 3 recours ont été déposés. Pro Natura se trouve également partie à la procédure à deux reprises suite à des recours des propriétaires ou promoteurs déboutés. Quant au recours au Tribunal Fédéral un seul a été déposé contre la construction de 3 halles industrielles à Grandson. D'autre part, nous avions gagné un recours en 2024 concernant la décharge de l'Ougette à Rougemont. Ce dossier nous occupera encore puisque les propriétaires ont fait recours contre la décision de la Cour de droit administratif et public.

Commençons par le Comité centre : à Epalinges une demande d'autorisation d'abattage d'un cèdre bleu de l'atlas, arbre remarquable au sens de la loi a été déposée. Suite à notre opposition, non seulement la commune a refusé l'autorisation d'abattre cet arbre, mais a, de plus, adapté son formulaire de demande d'abattage afin d'être plus en adéquation avec la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, dont l'acronyme barbare est LPrPNP. A Montilliez (nouvelle commune née de la fusion de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens, 3 arbres étaient amenés à être supprimés sans compensation annoncée lors d'une rénovation de bâtiment. Notre opposition a porté ses fruits puisque, suite à une séance de conciliation, diverses améliorations ont été présentées ainsi que l'engagement des propriétaires à planter 3 arbres d'essence indigène soit un érable champêtre, un bouleau pleureur et un tilleul à petites feuilles. A Lutry, la construction d'un immeuble de 12 appartements et garage souterrain de 15 places a été mise à l'enquête. Là aussi, un abattage conséquent d'arbres remarquables et protégés au sens de la LPrPNP était prévu sans explication et aucun détail n'était fourni sur les essences plantées à titre compensatoire. Suite à nos oppositions, un cèdre remarquable a été épargné. Une étude complémentaire sur les arbres à abattre a été commanditée par les propriétaires avec des plantations compensatoires documentées et cohérentes.

A l'Ouest de notre canton, le magnifique massif de la Dôle, inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, présente des milieux naturels riches et d'une grande diversité. C'est également un cadre privilégié pour le tourisme estival et hivernal. Avec le récent sauvetage de Télé-Dôle, de nouveaux développements touristiques sont envisagés sur ce site. Actuellement le Plan Partiel d'Affectation ne prévoit pas l'exploitation estivale du téléski des Dappes. Ce projet nécessitera une révision dudit Plan. Si Pro Natura Vaud demeure favorable au développement du tourisme 4-saisons, celui-ci ne doit pas impacter la biodiversité, tout particulièrement dans un milieu naturel d'une telle richesse. Pro Natura Vaud reste donc à disposition du Conseil pour participer à la révision du PPA et accompagner au mieux les futurs projets, dans l'intérêt du développement touristique régional comme de la biodiversité de ce site d'importance nationale. Les décharges de type A (anciennement DMEX) et les gravières agitent particulièrement l'Ouest vaudois. Il en va ainsi des projets de décharge aux Tattes-de-Bogis en Terre Sainte, à proximité des marais de la Versoix et de gravière au Bois de Ballens, proche de la réserve Pro Natura du Marais du Paudex. Ces projets, qui seront mis à l'enquête en 2025, mobilisent de nombreux opposants locaux qui s'inquiètent des implications environnementales, climatiques et paysagères ainsi que du trafic induit. Echaudée par quelques précédents malheureux, Pro Natura Vaud examinera ces futurs dossiers avec toute la vigilance nécessaire afin de garantir l'intégrité paysagère des sites mis à mal, et obtenir des plus-values notables pour la biodiversité. Il convient d'assurer le suivi à long terme des compensations nature trop souvent sous-financées par rapport aux gains en jeu pour les exploitants.

Au nord et plus particulièrement à Payerne Pro Natura Vaud s'est opposée à un projet de construction de deux villas menaçant un beau chêne. Reprenant nos arguments fondés, la municipalité a refusé le permis de construire. Le promoteur a recouru contre cette décision. Le Tribunal a donné raison à la Municipalité. Lors de l'inspection locale, nous avons produit des photos aériennes montrant que de nombreux arbres ont été abattus dans la zone concernée depuis le début des années 2000, sans aucune mesure de compensation. Également dans la région, le Tribunal Fédéral a rejeté le recours des propriétaires des parcelles concernées par le projet de plan d'affectation « La Bruyère » sur le territoire de la commune de Valbroye. Les parcelles en question vont donc rester en zone agricole, et aucun projet de piste de motocross ne pourra y voir le jour. Le tribunal a ainsi validé la position des autorités cantonales et de Pro Natura Vaud. Son jugement a essentiellement porté sur des éléments d'aménagement du territoire. A Provence Pro Natura Vaud s'est opposée à la construction de 4 villas sur des parcelles bien arborisées, les dossiers étant lacunaires au sujet des arbres à abattre et des compensations. Lors d'une séance de conciliation, avec Municipalité et promoteurs, nos demandes ont été précisées, notamment concernant des plans d'aménagements extérieurs crédibles. Les promoteurs n'ayant produit aucun plan d'aménagement, la Municipalité, se basant également sur les exigences non remplies de la DGE Biodiversité, a refusé les permis de construire.

A L'est du canton, le Comité régional de Pro Natura Vaud a accompagné Energie Renouvelable de l'Avançon SA dans son projet de nouvelle centrale hydroélectrique au Bévieux (commune de Bex), dont l'inauguration a eu lieu en août 2024. Le cours de l'Avançon a été renaturé près de la Saline de Bex, où la prise d'eau de la nouvelle centrale a été aménagée pour protéger des frayères à poissons. Par ailleurs, une arborisation variée et des murgiers pour les batraciens ont été installés sur les rives. Il ne reste plus qu'à espérer le prochain achèvement de la renaturation de l'Avançon en aval par la DGE qui devrait supprimer quelques seuils entravant encore la montaison des poissons. De plus Pro Natura a participé à la création de 23 mares à batraciens sous les pylônes à haute tension du Chablais qui viennent tout juste d'être achevées.

*La gestion de la Réserve des Grangettes est assurée par PNVD et le travail y est varié telles que les fauches d'entretien sur une île. Quant aux crues du mois de juin 2024, elles ont apporté une quantité impressionnante de bois flotté dans la réserve, causant beaucoup de dégâts aux roselières lacustres. Et vous l'avez peut-être lu dans la presse, notre gestionnaire a passé quelques nuits blanches dans la réserve à l'affût des papillons nocturnes. Il a relevé de nombreuses espèces jamais observées telle que à droite le *Cataclysta lemnata*, papillon particulier puisque sa plante hôte est la lentille d'eau et sa chenille se développe donc dans l'eau. Afin d'accueillir le public nombreux à venir se balader ou faire des observations naturalistes, la Fondation des Grangettes prévoit la construction d'un Centre nature qui va être mis à l'enquête ces prochains jours. Nous travaillons à un projet de convention pour l'éducation à l'environnement.*

Nos 4 gestionnaires prennent soin de 162 réserves naturelles couvrant une superficie de 8'936 hectares. 56 hectares ont fait l'objet d'un entretien en 2024 et 5 nouvelles parcelles ont été mises sous protection que ce soit par la voie d'achat de terrain, de donation ou de convention de servitudes. Parmi les nouvelles aires protégées, Pro Natura Vaud a acquis une parcelle forestière à Bogis-Bossey. Aujourd'hui la forêt se caractérise par une Chênaies à charme. Suite à plusieurs coupes successives effectuées dans le passé, le couvert arboré est faible. Mais un rajeunissement important est en place. Ainsi, cette mise sous protection permettra aux valeurs naturelles de se développer. Sur ce site, un ancien canal de drainage est présent et près de celui-ci l'eau a tendance à s'accumuler ponctuellement. De nouveaux habitats fonctionnels pour les grenouilles, tritons et crapauds seront aménagés.

Une attention particulière a été portée aux plantes néophytes en 2024. Dans les réserves de Pro Natura Vaud un plan d'actions avait été établi en 2019. 5 ans plus tard, nous avons procédé à son évaluation. Les résultats sont encourageants mais la lutte contre les espèces invasives est loin d'être terminée. Si certains foyers ont disparu, d'autres apparaissent par l'apport de graines venant des alentours. La lutte n'a pas non plus la même efficacité selon les espèces. Le graphique présenté doit donc être considéré avec prudence. Une coordination avec les services cantonaux et les communes est nécessaire pour une lutte plus efficace.

Biodiversité : en 2024, la seconde phase de l'Action Lièvre & Cie qui concerne VD, VS, GE a été validée par les 3 sections et par l'Association centrale. Les démarches de promotion de la biodiversité en zone viticole menées par cette action se poursuivront ainsi jusqu'à fin 2028 avec le concours des professionnels de la viticulture et d'organisations partenaires. En Valais, d'anciennes parcelles de vigne ont été transformées en biotopes. Ce projet de Relais écologique de l'Action Lièvre & Cie, en collaboration avec la Station ornithologique suisse de Sempach et de Pro Natura Valais, sera également reconduit jusqu'en 2028. Un des objectifs du projet de « Promotion d'une flore diversifiée et de la biodiversité dans les vignobles vaudois et genevois » est de diversifier le paysage viticole par l'ajout de haies à proximité ou au sein des surfaces de production. En 2024, plus de 900 arbustes ont ainsi été plantés dans les vignes de ces deux cantons, dont une partie sur le vignoble du Martherey à Féchy avec qui nous collaborons depuis 2022. Ce projet a fait l'objet d'un appel aux dons dans le cadre d'un numéro de « La Nature Vaudoise » avec à la clef près de 2'000 CHF de dons. Un grand merci aux membres Pro Natura Vaud pour leur soutien !

Groupe Batraciens : au printemps 2024, en plus des comptages sur divers sites, le Groupe batraciens a mené 6 actions de sauvetage à travers le canton durant la période de migration entre fin février et fin avril. Pour la première fois ce sont des habitants proches de routes sur lesquelles des batraciens se faisaient écraser qui nous ont contactés pour mettre en place des sessions de sauvetage à la main. Que ce soit à Chavannes-des-Bois, au Parc du Jorat ou à Fontaines-sur-Grandson, nos bénévoles ont participé au sauvetage de plus de 3'000 batraciens. De plus, suite au constat d'une forte mortalité de batraciens sur un chemin derrière le bâtiment Biophore, à l'UNIL, le Groupe batraciens a posé en février, en collaboration avec les services d'entretien de l'UNIL, des panneaux incitant à rouler avec prudence, au vu de la présence de batraciens. L'expérience est renouvelée cette année.

Parmi la centaine d'enfants ayant participé à l'un ou l'autre de nos camps, et grâce à une collaboration avec l'EVAM, des enfants issus de l'immigration, ont eu la chance de participer à deux de nos camps. C'est ainsi que lors du camp A la ferme, trois fillettes ont découvert le monde fermier en suisse. Malgré la barrière de la langue, ce fut une magnifique expérience, tant pour les équipes d'accompagnant.e.s que pour les enfants. L'expérience sera reconduite cette année. Les sorties J+N sont aussi l'occasion de créer des liens avec d'autres organismes ou associations. En 2024, les enfants ont participé à une action de sauvegarde des batraciens avec le Parc Naturel régional du Jorat, et à une animation sur le thème de l'hermine, créée en partenariat avec le Parc du Jura Vaudois. Pour la 3^{ème} année, Pro Natura Vaud accueille des classes et le grand public aux Grangettes, où nos activités en EE se diversifient au fil du temps. Grâce à l'engagement de nos 2 collaboratrices, nous pouvons nous permettre d'accepter aujourd'hui davantage de projets, tels que des visites guidées sur demande, des participations lors d'événements, ou de l'accueil de groupes extrascolaires.

Excursions guidées : toutes les excursions proposées à nos membres en 2024 ont pu avoir lieu et les participants furent nombreux, comme chaque année à en profiter. En 2025 ce sont des Balades renversantes qui vous attendent. Le programme a paru dans la dernière Nature Vaudoise et se trouve également sur notre site internet.

C'est sur ces mots que s'achève la présentation du rapport de nos divers domaines d'activités et je tiens à remercier toutes et tous nos bénévoles, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs, pour le travail effectué et vous remercier, vous, de votre attention.

En l'absence de notre trésorier, Carl Martinet, lui aussi bénévole qui n'a pu se joindre à nous aujourd'hui, je passe la parole à notre Secrétaire Général Alberto Mocchi pour la présentation des comptes. »

3. Rapport du trésorier

M. Alberto Mocchi présente les comptes d'exploitation ainsi que le bilan de l'exercice 2024 publiés dans *La Nature Vaudoise*, numéro 190, où ils ont pu être consultés par les membres.

Plusieurs questions sont posées à la fin de la présentation de **M. Alberto Mocchi**.

- 1) **Un membre Pro Natura Vaud** : concernant la politique générale de placement à long terme on passe de CHF 450'000.- à CHF 50'000.- et les liquidités augmentent d'environ CHF 700'000.-. Est-ce que ces deux changements sont liés ? Pour 2023, si on additionne les placements à long terme avec les liquidités on arrive à CHF 1'580'000.-. Pour 2024, les liquidités sont à CHF 1'818'000.-. La politique générale a changé là ?

Réponse de **M. Alberto Mocchi** : il faut toujours se rappeler que le bilan est une photo au 31 décembre 2024. Le 3 ou 4 janvier quand les banques rouvrent, tout peut chambouler et les liquidités peuvent fortement baisser. En l'occurrence, il y a une politique de Pro Natura Vaud d'essayer d'avoir quelques placements à moyen et court terme mais bien placés. C'est-à-dire placés dans des institutions avec un rendement intéressant et qui respectent nos valeurs. Le Comité cantonal a pris la décision tout récemment de renforcer les placements à la Banque alternative. Donc il n'y a pas vraiment de changement de paradigme.

Réponse de **Patrick Rocquin (comptable de Pro Natura Vaud)** : on a rebasculé CHF 400'000.- qui sont remontés dans les placements à court terme et qui sont arrivés à échéance puis sont allés dans les liquidités.

Réponse de **Alberto Mocchi** : mais en 2025, Pro Natura Vaud replace de l'argent avec l'idée d'avoir à la fois de l'argent qui nous ramène un léger revenu et, parce qu'on a beaucoup de dépenses dues à des achats de terrain réguliers, il faut que Pro Natura Vaud garde de l'argent disponible.

- 2) **Membre de Pro Natura Vaud** : concernant l'éducation à l'environnement, pourquoi il y a un net plus dans les produits en 2024 et concernant les résultats d'immeubles, pourquoi ont-ils baissé presque de moitié ?

Alberto Mocchi : pour l'éducation à l'environnement cela est dû au projet « Fenêtre sur la nature ». Pro Natura Suisse nous verse CHF 40'000.-. C'est pour le projet mené par Céline Plancherel aux Grangettes avec la participation de la Fondation des Grangettes et de BirdLife.

Patrick Rocquin : pour les résultats d'immeubles cela s'explique notamment par les travaux de rénovation de nos chalets d'alpage. Les résultats d'immeuble comprennent essentiellement les loyers, partie positive. Et de l'autre côté on a tous les entretiens courants ou des entretiens de rénovation. Donc la partie loyer en elle-même reste stable. Ce qui joue c'est essentiellement l'argent qui a été dépensé pour les travaux d'entretien.

- 3) **Membre de Pro Natura Vaud** : est-ce que Pro Natura Vaud a le statut au niveau cantonal d'utilité publique et donc est-ce qu'elle est exonérée d'impôt ?

Alberto Mocchi : oui Pro Natura Vaud est bien exonérée d'impôt.

M. Alberto Mocchi passe ensuite à la présentation du **rapport de l'organe de vérification des comptes pour 2024**.

4. Rapport de l'organe de vérification des comptes et approbation des rapports

M. Alberto Mocchi lit le rapport de l'organe de vérification des comptes 2024 de Pro Natura Vaud.

L'Assemblée ayant accepté sans objection la proposition de **M. Pascal Jacot-Guillarmod** d'adopter en bloc les trois rapports (activité, comptes et organe de vérification), la discussion est ouverte sur les trois rapports qui viennent d'être présentés. La parole n'est pas demandée.

Les trois rapports sont adoptés par l'Assemblée, à l'unanimité.

5. Présentation du budget 2025

M. Alberto Mocchi présente le budget 2025. Le total des produits d'exploitation est budgétisé à CHF 1'916'000.- et le total des charges d'exploitation à CHF -2'306'000.-, ce qui fait un déficit de CHF 390'000.-. L'augmentation des charges d'exploitation d'environ CHF 300'000.- entre 2024 et 2025 s'explique par l'augmentation de la masse salariale ainsi que plusieurs projets d'achat de terrains dont un projet important dans l'est du canton.

M. Alberto Mocchi passe la parole à **M. Pascal Jacot-Guillarmod** pour présenter les élections 2025.

6. Elections

Démission du Comité cantonal :

Le Comité cantonal annonce la démission de la personne suivante :

- Anne-Claude Plumettaz-Clot

Elle est vivement remerciée pour ses années d'engagement au Comité cantonal.

Candidatures pour le Comité cantonal :

Le Comité cantonal propose les nouvelles candidatures des personnes suivantes :

- Eric Golaz
- Claude-Alain Rebetez

L'Assemblée générale élit en bloc les candidats proposés, à l'unanimité et par acclamation.

Le Comité cantonal se compose ainsi de **12 membres** y compris le président.

- Jérôme Bergaud
- Julien Borlat
- Eric Golaz
- Pierre Hunkeler
- Pascal Jacot-Guillarmod (président)
- Carl Martinet (trésorier)
- Muriel Mermilliod-Tschanz (vice-présidente)
- Claude-Alain Rebetez (vice-président)
- David Schenker
- François Sugnaux (vice-président)
- René Tanner (vice-président)
- Marc-Alain Tièche

Candidature pour le conseil des délégués :

Le Comité cantonal propose les nouvelles candidatures des personnes suivantes :

- Jérôme Bergaud comme délégué
- Eric Golaz comme suppléant

L'Assemblée générale élit les candidats proposés par acclamation.

Le groupe est ainsi composé de 4 délégués et 1 suppléant

7. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle n'est parvenue dans les délais.

M. Pascal Jacot-Guillarmod donne la parole à l'Assemblée.

Une personne dans l'Assemblée relève qu'il n'y a qu'une femme sur les 12 membres du Comité cantonal et demande si Pro Natura Vaud essaie d'améliorer la parité.

Réponse de **Pascal Jacot-Guillarmod** : la parité au sein des employé.e.s et des moniteurs/monitrices J+N est obtenue ou presque. Le Comité cantonal a à cœur d'atteindre la parité partout mais dans le cas du Comité cantonal, aucune femme ne s'est manifestée pour l'instant. Toutes les femmes intéressées à rejoindre le Comité cantonal sont les bienvenues.

M. Alberto Mocchi donne la parole à **M. Vassilis Venizelos**, conseiller d'Etat et chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES).

L'entier du discours de **M. Vassilis Venizelos** est placé à la fin du procès-verbal.

M. Alberto Mocchi remercie **M. Vassilis Venizelos**

Clôture de la partie officielle de l'Assemblée générale

M. Alberto Mocchi remercie l'Assemblée de son intérêt pour le travail de l'Association ainsi que de sa patiente attention. Il clôt ainsi la partie statutaire de la 69^e Assemblée générale de Pro Natura Vaud.

Partie récréative

Conférence de **Mme Sophie Giriens**, conservatrice au Musée d'histoire naturelle de Fribourg et spécialiste des apidés, sur la diversité des apidés et leur importance pour les écosystèmes.

L'Assemblée générale prend fin à l'issue de cette conférence.

Un apéritif est servi aux participants.

Rédaction par Kevin McMillian / Relecture par Alberto Mocchi

Approbation : Comité cantonal 25-X du JJ.MM.2025 / Réf. classement : 00-1-0

Nom du document : PV_AG_Pro_Natura_Vaud_22.03.2025

Annexe : texte de l'allocution de M. Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat et chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), transmis à l'issue de l'Assemblée générale

Annexe du PV de la 69^{ème} AG de Pro Natura Vaud du 22.03.2025 : allocution de M. Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat et chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Seules les paroles prononcées font foi

« Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs membres du comité,
Monsieur le Secrétaire général,

Merci pour l'invitation – c'est toujours un plaisir d'être là, à cette AG – qui suit traditionnellement l'AG de la DIANA, l'association vaudoise des chasseurs.

Il y a quelques semaines, le Conseil d'État tirait le bilan de mi-législature. L'occasion pour moi de faire le point sur les mesures prises en matière de biodiversité et d'environnement, et de poser les jalons de ce que nous voulons encore accomplir d'ici à 2027. Car il faut le dire clairement : la nature, dans notre canton, ne va pas bien.

Je ne vais pas détailler ici toutes les actions en cours – nous pourrons en reparler tout à l'heure, lors de l'échange, avec plaisir. Je voudrais plutôt vous parler de quelque chose qui nous parle à toutes et tous ici : Ichthyosaura alpestris et Sphagnum. Deux espèces discrètes, pas vraiment stars des réseaux sociaux, mais deux symboles puissants du Vivant.

Pourquoi donc le triton alpestre et la sphaigne ? Je ne suis pas biologiste, et je ne vais pas avoir la prétention de vous apprendre quoi que ce soit sur la reproduction du triton ou les capacités de rétention d'eau de la sphaigne. Mais leur simple présence nous dit quelque chose d'essentiel.

Dans un climat de morosité ambiante, où l'actualité ressemble souvent à un mauvais mélange entre 1984 et Don't look up, ces espèces nous rappellent qu'il y a encore des raisons d'espérer – et surtout, d'agir. Le président Trump qualifie les énergies fossiles de « trésor liquide », censure des livres, interdit des mots. On entend ça et là des appels, y compris en Suisse, à se retirer de l'accord de Paris. Les milieux et les connaissances scientifiques sont remis en cause. Et ici, chez nous, l'écologie n'a pas franchement le vent en poupe.

Le Conseil fédéral a proposé 4 milliards d'économies, dont plus d'un quart sur la protection de l'environnement. Éducation à l'environnement, renaturation des cours d'eau, programme Bâtiments : tout est sur la sellette. Pour le seul canton de Vaud, ce seraient 40 millions en moins chaque année. Et l'IUCN/l'Union internationale pour la conservation de la nature est la première victime de ces coupes court-termistes : 1 mio de francs ont déjà été retranchés de son budget.

Dans le même temps, le Conseil fédéral rouvre la Chasse au castor et se désengage de la protection des troupeaux face au loup. Quant à nos forêts, un récent rapport de l'OFEV le confirmait : elles souffrent. Et plutôt que de les soutenir, une motion parlementaire propose de réduire la portée de la loi sur les forêts en supprimant l'obligation de compenser les défrichements, un principe inscrit dans le droit depuis 130 ans. 130 ans ! Et qu'en pense le Conseil fédéral ? Il soutient cette motion !

Alors, que faire ? Je suis de nature optimiste. Ou peut-être simplement têtu. Pour ne pas me laisser happer par le sentiment d'impuissance, je choisis de me concentrer sur ce qui peut être fait ici, maintenant. À l'échelle où nous pouvons agir. Est-ce que ce sera suffisant face à l'effondrement de la biodiversité ? Je ne sais pas. Il y a tellement de raisons de se sentir impuissant qu'il me semble important de se concentrer sur l'ici et maintenant.

D'abord on agit en faisant du lobbying politique à Berne. Cela passe par du travail d'explication, de pédagogie, de conviction, de pression. Il faut rappeler que l'environnement n'est pas un poste de dépense, mais un investissement. Montrer, avec des faits, que la nature est notre meilleure alliée face aux crises climatiques, sanitaires, économiques. Avec les autres cantons, le Canton de Vaud s'oppose ainsi

fermement aux coupes budgétaires fédérales qui mettraient à mal les programmes cantonaux, péjoreraient sa capacité d'agir.

Et puis, nous agissons localement, concrètement, avec les outils dont nous disposons, à l'échelle du canton : des changements de loi, des investissements et des ressources humaines.

En quelques mois, ce sont plusieurs plans et crédits majeurs qui ont été lancés pour redonner de la place au Vivant et renforcer notre résilience.

- Un plan d'action pour les sols, doté de 6 millions, qui vise à limiter leur consommation à l'horizon 2050, à réhabiliter les sols dégradés et mieux valoriser les matériaux terreux issus des chantiers.

- Un autre crédit de 16 millions est consacré à la gestion des sites pollués et des polluants émergents : il permet de renforcer la surveillance de plus de 1300 sites, de procéder à des assainissements, notamment de buttes de tir, et de préparer une stratégie contre des substances comme les PFAS.

- Nous avons aussi investi 15 millions pour renforcer l'infrastructure écologique du canton.

Ces moyens servent à restaurer les milieux humides, reconnecter les habitats, et améliorer la cohabitation entre les humains et la faune. C'est le cas par exemple sur la route cantonale de Versoix, où le projet a été revu pour intégrer des passages à batraciens et des systèmes Calstrom afin de limiter les collisions avec le gibier.

- Depuis 2022, 15 km de cours d'eau ont été revitalisés ou sont en cours de l'être, avec une première renaturation d'un cours d'eau en milieu urbain, à Payerne.

- La nature retrouve aussi sa place dans les villes : le programme « Nature en ville », doté de 4,5 millions, a déjà permis de soutenir 70 communes, de remplacer 2500 mètres linéaires de laurelles par des haies indigènes, et de dégrapper plus de 1000 m² de surfaces imperméabilisées.

- Nous préparons aussi l'avenir énergétique avec un projet de loi sur l'énergie ambitieux, le premier à l'échelle cantonale à intégrer pleinement la sobriété, mais aussi l'énergie grise des matériaux.

- Nous avons engagé un crédit de 5 millions pour revitaliser les quelque 500 biotopes d'importance nationale que compte le canton : en 2024, 34 d'entre eux ont été revitalisés, représentant plus de 700 hectares, et 40 études supplémentaires sont en cours.

Enfin, je finirai sur cet exemple : il y a environ un an, la DGE a entamé des travaux en vue de revitaliser le bas-marais d'importance nationale des Preises, situé sur la commune d'Ormont-dessous.

Des sphaignes ont déjà commencé à faire leur réapparition, puis peut-être que le triton alpestre et le crapaud calamite les rejoindront prochainement pour recoloniser ces espaces. Et j'aime bien cette idée. Les sphaignes, puissant puit de carbone, sont apparues sur Terre il y a plusieurs centaines de millions d'années. Les sphaignes d'Ormont-dessous sont donc de retour, elles auront vu les dinosaures, auront survécu à Hannibal et à ses éléphants, aux baillis Bernois. Les politiques de drainage auront eu leur peau un moment.

Mais elles sont de retour et pourront résister maintenant à Rösti. Dans 200 ans, elles seront là grâce à ces travaux de revitalisation. Ce sont seulement quelques hectares, quelques mousses, mais qui nous inscrivent dans le temps long et donnent de l'espoir.

Alors, à la morosité ambiante, aux replis politiques, au climatoscepticisme, opposons ce que nous pouvons, savons faire ici et maintenant. Pensons au temps long.

Aux sphaignes. Aux tritons. À ces formes modestes du vivant qui traversent les âges et qui nous rappellent le sens de notre action, de mon action.

Je terminerai en remerciant celles et ceux sans qui cette volonté politique ne serait pas possible. Les collaboratrices/teurs de la DGE, engagés avec passion, partout sur le territoire. Et vous, membres et bénévoles de Pro Natura Vaud : pour votre travail acharné, vos combats, vos victoires.

De nombreux outils que nous utilisons aujourd’hui – lois, articles constitutionnels – existent grâce à la ténacité d’associations telles que la vôtre. Merci de nous avoir transmis ces leviers. À nous maintenant de les faire vivre.

Je me réjouis de continuer à échanger avec vous (sur les sphaignes, le triton ou les projets à venir en matière de biodiversité). Je suis également accompagné de S. Beuchat, que je remercie particulièrement, directeur de la DIRNA. Maintenant, à vous la parole ! »

Accepté par le Comité cantonal le JOUR MOIS 2025.